Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601352-20251212-20251215-DE

MAIRIE
DE
MOLAC
MORBIHAN
8, rue Jollivet
Code Postal : 56230
Téléphone : 02.97.45.72.35
Courriel : contact@molac.bzh

Séance du 05 décembre 2025

Date de convocation : 28 novembre 2025 Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 13 procurations : 4 Votants : 17	**L'an deux mil vingt-cinq, le 05 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.** **Etaient présents** : **COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ; DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; ARS Marcel ; TIGIER Alphonse ; LE COINTE Catherine ; DREANO Odette ; MEILLAREC Yann ; STEVANT Emilie ; JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°2025-12-08) ; BERTAUX Jean-François ; LARVOIR Yoann.** **Absents excusés :** **PERRON Manuela qui donne pouvoir à STEVANT Emilie** **LAMY Sybille qui donne pouvoir à JAFFRELOT Jérémie** **SOURIS Georges qui donne pouvoir à LE COINTE Catherine** **FLEURY Sébastien qui donne pouvoir à ARS Marcel** **Absent** **LE SOURD Liliane** **GUIL Annie** **Secrétaire de séance :** Emilie STEVANT été nommée secrétaire de séance

♦ **2025-12-15 SIAEP : Changement de délégataire -pour information**

M ARS, conseiller municipal et vice-président au SIAEP informe le conseil municipal :

Pour rappel la commune a transféré au SIAEP l'exercice de la compétence Distribution de l'eau potable et Collecte et traitement des eaux usées.

Au gré de l'extension du périmètre géographique du SIAEP au cours des cinq dernières années, le SIAEP a hérité de plusieurs contrats d'exploitation déléguée, avec les sociétés SAUR et VEOLIA.

Ainsi, le SIAEP suit l'exécution de trois contrats en Eau et cinq en assainissement collectif, qui échoient tous au 31 décembre 2025 (sauf le contrat de Pluherlin assainissement qui se poursuit jusqu'à fin 2027).

Les élus du SIAEP ont souhaité disposer, à compter de 2026, d'un unique contrat sur l'ensemble du territoire, ainsi que d'un contrat commun aux deux services eau potable et assainissement collectif sur toutes les communs membres.

Ce contrat unique permet :

- D'harmoniser le niveau de service rendu à tous les abonnés,
- De réaliser des économies d'échelle et des mutualisations des moyens humains et matériels des exploitants délégataires, visant à maitriser les coûts de gestion, avec un effet positif sur la facture de l'abonné,
- De prendre en considération le lien évident entre les deux services, permettant de simplifier l'exécution du contrat
- De rendre plus efficace le contrôle et le suivi de la mission de l'exploitant délégataire par le SIAEP, avec un seul interlocuteur,

Après une longue procédure de mise en concurrence initiée en septembre 2024, l'assemblée délibérante du SIAEP a voté le 17 octobre 2025, l'attribution du nouveau contrat d'exploitation déléguée eau et assainissement collectif à la société AQUALIA France, dont l'offre a été jugée la

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601352-20251212-20251215-DE

mieux-disante, financièrement, techniquement et en terme de qualité de service rendu à l'abonné et à la collectivité.

Au-delà de l'exploitation « classique » de ce service d'eau et d'assainissement, il est également attendu de AQUALIA de :

- Moderniser le service public, avec le déploiement sur deux ans de la télérelève sur les 17000 compteurs d'eau,
- Améliorer les ouvrages publics, et notamment ceux de traitement des boues d'épuration dans cinq stations d'épuration.

Un point d'accueil de la clientèle sera également opérationnel en janvier 2026, dans l'agence AQUALIA nouvellement installée au 30 route de Serguin à Questembert.

M ARS précise également que de nombreuses actions de communication pour informer les élus et les usagers vont être menées.

Pour copie conforme
MOLAC, le 12 décembre 2025
Le Maire
Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES